

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7872

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terreñoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la troisième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« revalorisation »,

insérer le mot :

« insuffisante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous souhaitons souligner l'insuffisance de la revalorisation du point d'indice décidée par le Gouvernement en juillet 2022, de seulement 3,5%.

Nous défendons une revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 10%, ainsi que l'inscription du dégel du point d'indice, afin de garantir sa revalorisation annuelle en fonction de l'inflation et assurer la fin de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires."